



Explication article jeu de dames

Par **Iy_81**, le **24/02/2010** à **18:29**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter par ce biais afin d'avoir votre avis sur la compréhension de la phrase soulignée dans l'article ci-dessous.

L'article 10 de la fédération de jeu de dames : CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES.

Les clubs engageant plusieurs équipes devront préalablement nommer chaque équipe afin de les différencier.

Chaque équipe se différencie dans la composition de ses joueurs par leur participation même. Les joueurs qui auront participé avec l'une ou l'autre équipe y resteront rattachés, tant que celle-ci restera en lice.

[s]

Suite à l'élimination d'une équipe, il ne sera toléré que le repêchage d'un seul joueur de l'équipe éliminée à l'équipe (ou aux équipes) restant dans la compétition.

[/s]

A Toulouse, nous avons trois équipes de 4 joueurs.

Suite au premier tour, l'équipe 2 s'est fait éliminée.

En tenant compte de la phrase soulignée, je voudrais savoir si :

- 1) le texte comporte une ambiguïté
- 2) on peut mettre un joueur dans l'équipe 1 et un joueur dans l'équipe 3

3) on peut en mettre un joueur dans l'équipe 1 ou dans l'équipe 3.

Je vous remercie pour votre réponse par avance